

# COUPE NATIONALE VÉTÉRANS Saison 2011/2012

## Article 1 - Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses en possession d'une licence F.F.T.T. traditionnelle âgé(e)s de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

## Article 2 - Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties : quatre simples et un double.

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches dans l'ordre suivant :

AX – BY – double – AY – BX.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur deux tables, toute partie commencée doit être terminée. Elle ne compte pas pour le résultat de la rencontre.

## Article 3 - Tableaux

La Coupe Nationale Vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

- Tableau B : plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

- Tableau C : plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

## Article 4 - Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

## Article 5 - Déroulement sportif

Chaque tableau est à élimination directe. Des rencontres de classement sont disputées pour obtenir un classement intégral des équipes.

Le placement des équipes dans le tableau est fait en fonction de la somme des points-classements des 2 meilleurs joueurs physiquement présents.

## Article 6 - Engagements

Un droit d'engagement est fixé pour chaque équipe engagée.

Les inscriptions se font sur place.

## Article 7 - Qualification à l'échelon régional

- Dans les tableaux B et C, 1 équipe est qualifiée pour l'échelon régional.
- Dans le tableau A, de 1 à 4 équipes peuvent être qualifiées (voir règlement régional).

## Article 8 - Juge-Arbitrage

Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux, notamment ceux non prévus au présent règlement. Il peut notamment décider de faire jouer les deux dernières parties d'une rencontre sur deux tables, s'il le juge nécessaire.